

RAPPORT D'ACTIVITE 2020



Fondation
UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER

Sommaire

Le nouveau président de la Fondation	3
Elections au sein du Conseil de Gestion	3
Communication.....	4
Fonctionnement de la Fondation	4
Affaires juridiques	4
Création de 6 nouvelles chaires	5
Psychologie du sport: Chaire Psysport	6
Management, Innovation et Technologies: Chaire Manintec	7
CoopÉtition et Écosystème d'Innovation : Chaire Coo-innov.....	8
Sur les sciences de la nature : Chaire NaturCom	9
Usages de l'Habitat connectÉ : chaire Habconec	10
Identification correcte de soi : chaire Identsoi	11
Bilan des activites des chaires et comite de la Fondation.....	12
Chaire e-santé	12
chaire Inov'Eres	13
Comité herbier MPU	14
Chaire Co-CrÉatec	16
Chaire Œnofutur	16
Chaire Entrepreneariat des étudiants : Salon de l'Ecologie.....	17
chaire Odontologie	19
Chaire AFOM.....	19
Chaire prÉvention des risques professionnels	20
Compte financier 2020	21
Affaires Budgétaires et financières.....	22
Perspectives 2021	23
Remerciements	24
Annexe 1.....	25
Membres du Conseil de Gestion	25
Annexe 2.....	26
1- Principes de gestion des chaires.....	26
2- Procédure de gestion des ressources.....	30

Introduction

L'année 2020, malgré la situation sanitaire nationale et internationale, a été porteuse de renouveau pour la Fondation Université de Montpellier. Accompagnée par un nouveau président et bureau, elle a vu la demande d'intégration de 6 nouvelles chaires, le positionnement écrit du statut d'une chaire et des procédures de gestion des finances et l'intégration dans le collège des fondateurs de nouveaux partenaires porteurs d'idées nouvelles et de fonds pour soutenir la Fondation et ses activités.

La communication entre les chaires et les membres de la Fondation a su s'adapter à la conjoncture grâce aux nombreux webinaires et visio-conférences. Les trois conseils de gestion ont pu se tenir dans l'année, avec une nouveauté pour les deux dernières, effectuées en visio-conférence.

LE NOUVEAU PRESIDENT DE LA FONDATION

Un nouveau président, Nicolas Giraudeau a pris la responsabilité de la Fondation en début 2020. Il a souhaité que la Fondation s'oriente sur des axes définis et porteurs :

Axe 1 : ACCOMPAGNER

Axe 2 : FEDERER

Axe 3 : INNOVER

La Fondation remercie l'ensemble des partenaires et donateurs pour leurs soutiens constants et fidèles. La Fondation remercie aussi la Présidence de l'Université pour son appui toujours attentif. Si cette année a été relativement modérée dans ses actions, l'année prochaine apportera un élargissement de son activité grâce aux nouvelles chaires, sous l'impulsion des enseignants-chercheurs de l'Université de Montpellier.

ELECTIONS AU SEIN DU CONSEIL DE GESTION

- **Election du président de la Fondation**

Une seule candidature : Nicolas Giraudeau est élu président de la Fondation à l'unanimité.

- **Election des membres du bureau**

Vice-présidents : Sébastien Baggio (BPS) et Agnès Fichard-Caroll (UM)

Trésorier : Bruno Fabre (vice-président UM)

Secrétaire : Paola Salle (BPI)

Membres du Conseil de Gestion : 18 membres élus scindés en trois collèges :

- Collège d'établissement
- Collège des fondateurs : 3 nouvelles sociétés intégrées : la FrenchTech méditerranée, IDATE et le groupe ADENE
- Collège de personnalités qualifiées

Liste en annexe 1

Trois Conseils de Gestion ont permis, en 2020, de partager les affaires courantes, de connaître les activités de la Fondation et de voter les décisions concernant le suivi des projets des chaires et le budget.

- ➔ Février : le 25 à la faculté d'Économie- Richter-Montpellier
- ➔ Septembre : le 21 au campus Triolet-salle des actes-Montpellier
- ➔ Décembre : le 19 au campus triolet, à distance - Montpellier

COMMUNICATION

Le nouveau logo de la Fondation



Suivi Twitter : @fondationum

Suivi Facebook : [fondation@umontpellier.fr](https://www.facebook.com/fondation@umontpellier.fr)

Site internet : <https://fondation.edu.umontpellier.fr/>



FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION

- Ressources humaines : 1 ETP chargée de mission, contractuelle CDD
- Bureau : bâtiment E, campus RICHTER, hébergement par le service ESEQ dirigé par Laurence Weil, bureau 204
- Suivi administratif, comptable et gestion des différentes chaires et comité de la Fondation
- Recherche de nouveaux partenariats et bailleurs de fonds
- Rencontre avec des porteurs de projets de l'UM

1. Création de deux documents de gestion :

- Les principes de gestion des chaires de la Fondation
- Les procédures de gestion de recettes

Ces documents seront très utiles pour les porteurs de projets et responsables de chaires pour mieux cerner les règles juridiques et comptables mises à leur disposition par la Fondation.

Annexe 2

2. Clôture du prix International de Recherche Jean Bilard

La dernière remise de prix du programme « Prix International de Recherche sur le dopage Jean Bilard » a eu lieu en novembre 2019, sous la direction de Gregory NINOT et Jacques MERCIER, en présence du professeur Jean BILARD. A la demande du Pr Bilard, la chaire a été clôturée (délibération n° 2020/25-02-13) et la ligne budgétaire fermée.

3. Clôture de la chaire AFOM (odontologie)

Suite à la lettre de positionnement de la chaire Odontologie du 14 octobre 2020, le doyen de la faculté d'odontologie, directeur de la chaire Odontologie, Monsieur le Pr Jean VALCARCEL a fait connaître son accord d'intégrer la chaire AFOM (Anciens et Amis de la Faculté d'Odontologie de Montpellier) au sein de la sa chaire. Cela permettra une meilleure visibilité et s'ajoutera à la dynamique déjà existante de la chaire Odontologie.

La clôture a été officialisée et votée (délibération n° 2020/30-11-21).

4. Création de 6 nouvelles chaires

- Psychologie du sport
- Management, innovation et technologies
- Co-Innov : Coopétition et écosystème d'innovation
- NatureCom sur les sciences de la nature
- Les usages de l'habitat connecté
- Identification correcte de soi

PSYCHOLOGIE DU SPORT

- Promouvoir par la recherche et la formation, la recherche des approches professionnelles scientifiquement fondées et respectueuses de l'intégrité physique et psychologiques des personnes.

La *Chaire de psychologie du sport* de la *Fondation de l'Université de Montpellier* ambitionne de répondre à ces besoins en promouvant une approche scientifiquement fondée de la préparation psychologique à la performance, capable d'appréhender le comportement humain – et du sportif – dans sa complexité.

A cette fin, elle soutiendra les recherches basées sur les sciences de la complexité ainsi que la diffusion des connaissances qu'elles auront produites auprès des professionnels et futurs professionnels (i.e., étudiants) de la préparation psychologique à la performance. Les actions de la *Chaire de psychologie du sport* consisteront alors à soutenir humainement et matériellement la réalisation de telles recherches, le partage des connaissances produites *via* l'organisation de manifestations scientifiques (colloques, séminaires) et la participation des acteurs (enseignants-chercheurs, doctorants, étudiants de master recherche) et des publics visés (étudiants de master professionnel et professionnels de la préparation psychologique à la performance) à ce type de manifestations.

Budget initial : 16 974,43€ Budget (31/12/2020)= 16 915,97€

Directeur de la chaire : le Pr Christophe Gernigon, Université de Montpellier, Directeur de la Chaire, Responsable du master Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive, parcours Sciences et Techniques de la Préparation Psychologique et du Coaching (EOPS-PsyCoach).

Membres :

- . Déborah Nourrit-Lucas, Maître de Conférences, Université de Montpellier, spécialiste des systèmes complexes appliqués à l'apprentissage, la psychologie du sport et le coaching.
- . Jan Rudolf Den Hartigh, Professeur Assistant, Université de Groningen (Pays-Bas), Docteur des Universités de Montpellier et de Groningen (cotutelle), spécialiste des systèmes complexes appliqués à la psychologie du sport.
- . Arnaud Roussel, Maître de Conférences Associé, Université de Montpellier, Président de SAS COMITI, Gérant de EURL Alter Ego Sport, spécialiste du marketing du sport.

La chaire a intégré la Fondation en février 2020 et a préparé un projet de workshop qui sera mis en œuvre en 2021.

Lieu : UFR STAPS

MANAGEMENT, INNOVATION ET TECHNOLOGIES

- Thématiques de transfert et management de technologie, transformation digitale et dynamiques de l'Innovation et des territoires.

Les responsables de la chaire sont : Véronique Bessière, directrice de la recherche à l'IAE et co-directrice d'un programme de recherche porté par le LABEX Entreprendre et Eric Stéphany, professeur à l'IAE. La chaire est issue de ce partenariat entre l'IAE Montpellier et le Labex Entreprendre. La chaire s'appuie principalement sur l'expertise de l'IAE en matière de formation au management pour les étudiants issus de filières scientifiques et technologiques (double compétence) et l'expertise du LABEX en matière de recherche sur l'innovation et l'entrepreneuriat.

Une dimension importante de l'innovation et de la création d'entreprise est de nature technologique, que la chaire *Management, Innovation & Technologies* a pour objectif de soutenir autour des thématiques de : **Transfert de Technologie, Management des Technologies, Transformation Digitale et Dynamiques de l'Innovation et des Territoires**

Son objectif général est de développer et soutenir le maillage entre enseignement et recherche dans le domaine du management des technologies et de l'entrepreneuriat étudiant issu des formations scientifiques et technologiques. Dans cet objectif, un accent fort est mis sur l'innovation pédagogique. Cette chaire s'appuie sur l'expertise de l'IAE en matière de formation au management pour les étudiants issus de filières scientifiques et technologiques (double compétence) et l'expertise du LABEX en matière de recherche sur l'innovation et l'entrepreneuriat.

Les actions en 2020 :

- Finalisation du dispositif IMAGINE ENTREPRENDRE, en partenariat avec IMT Mines Alès dans le cadre de l'Isite MUSE et de l'appel à Projet take-off 2.
- *Mise en place de la plateforme d'open Innovation : Digital Startup Challenge* (Appel à projet BPI France, ANR: Disrupt Campus)
 - Initialisation de la stratégie de valorisation auprès des entreprises et des établissements de formation.
 - Développement de travaux de recherches sur l'innovation pédagogique.

Lauréat de l'appel à projet Disrupt Campus en 2017 (bpifrance et ANR), Digital Startup, challenge est un dispositif pédagogique collaboratif innovant conçu autour d'une plateforme d'open innovation pour apporter une expérience digitale à des équipes d'étudiants issus de tout type de cursus universitaires (droit, gestion, médical, scientifique, architecture, lettres...) ou d'écoles d'ingénieurs. Son objectif est également d'accompagner tout type d'organisations (publiques, associations...) et d'entreprises (start-up, PME, Grands groupes confrontés à des problématiques de transformation numérique. Dans une démarche d'open innovation, ces dernières proposent un challenge auxquels les étudiants doivent répondre, en équipe. Ce mode de formation permet un apprentissage expérientiel.

Confrontés aux problèmes réels, les étudiants peuvent mettre à l'épreuve de manière empirique les concepts théoriques acquis et constater les pratiques à l'œuvre dans les structures. (<https://digitalstartupchallenge.umontpellier.fr>).

- Préparation des nouvelles saisons en 2021 des MOOCs Création d'entreprise innovante (saison) et Financement de l'innovation (saison 3).
- Co-Organisation d'ActInSpace, les 13 & 14 novembre 2020.



COOPÉTITION ET ÉCOSYSTÈME D'INNOVATION

- Promouvoir et partager des connaissances, aider à décoder les mutations, créer des synergies et contribuer à la formation, accompagnement de projets et d'entreprises.

Les membres créateurs de la Chaire ont développé des expertises dans le domaine des stratégies d'entreprise, de l'innovation et de la coopétition au travers de la création de différents dispositifs :

- Programme de recherche Coopetition Lab
- Observatoire sur les alliances et les partenariats (OBSAP)
- Observatoire de l'innovation
- Master Conseil Management Organisation et Stratégie (CMOS)

Les objectifs : aider à décoder les mutations, créer des synergies : Recherche - entreprises, promouvoir et partager les connaissances et contribuer à la formation.

L'équipe de la chaire est composée de : Frédéric Le Roy *Professeur des universités à l'université de Montpellier et directeur du laboratoire Montpellier Recherche en Management*, Anne-Sophie Fernandez *Maître de conférence HDR, Université de Montpellier et 10 enseignants chercheurs*

Différentes activités sont proposées : accès à la recherche, à des événements et à l'éducation dans différents domaines (aéronautique, tourisme, pharmaceutique, Intelligence artificielle et bancaire).

Lieu : Labex Entreprendre



- Chaire de recherche et de formation en Communication sur les sciences de la Nature
Frédérique Carcaillet, docteur en sciences et maître de conférence à l'UM anime la chaire de recherche et de formation en communication sur les sciences de la nature. Son objectif prioritaire est de mettre en place une exposition itinérante en 2022 offrant « un coup de projecteur sur la biodiversité (in) visible ».

4 thèmes : la biodiversité cachée, la biodiversité microscopique, la biodiversité oubliée et les inventaires de biodiversité.

Missions

- **Renforcer les liens** entre les acteurs de la protection et de la conservation des espaces naturels, les entreprises qui s'engagent pour l'environnement, les étudiants en communication des sciences de l'Université de Montpellier et les chercheurs.
- **Rassembler les fonds** nécessaires pour mener à bien les différentes actions visées par la chaire.
- **Stimuler la créativité** des étudiants en les amenant à collaborer avec divers acteurs et en leur donnant les moyens de tester leurs innovations en matière de communication.
- **Participer à la formation** pratique des étudiants en leur offrant de réaliser concrètement leurs projets de communication et de médiation en environnement.
- **Valoriser les résultats** de la recherche scientifique en environnement en concevant et réalisant des actions de communication et médiation scientifique.
- **Evaluer l'impact** des actions de communication en termes d'acquisition de connaissances et de compétences, de comportement et d'engagement.

Actions en cours ou prévues

- Exposition « Zostère, des prairies sous la mer »
- Exposition « Biodiversité (in)visible »
- Conférence « Biodiversité (in)visible »
- Films d'animation



LES USAGES DE L'HABITAT CONNECTÉ

→ HUMAN at home project (HUT) L'habitat intelligent authentiquement humain!

Ce projet est dirigé par Mme Anne Sophie Cases. Le projet HUT est déjà constitué, basé sur l'analyse de comportement et le recueil de sentiments dans un habitat connecté dans une résidence étudiante.

Le projet de création de cette nouvelle chaire a pour objectif de recherche : l'inclusion numérique, sociale et économique, le bien-être, le développement durable et la sécurité et disponibilité des données.

HUMAN at home project (HUT) est une expérience scientifique inédite qui réunit un consortium de 13 laboratoires universitaires de recherches, des industriels et des institutionnels autour d'un objectif commun : explorer et anticiper les effets des nouvelles technologies et des objets connectés sur les comportements et le bien-être au quotidien des individus dans leur habitat.

Les questions de recherche

- Comment l'espace de vie du futur contribue-t-il au bien-être de ses habitants ?
- Comment anticiper les nouveaux (futurs) usages ? Quels nouveaux objets ?
- Quelles Interfaces et interactions hommes-machines ?
- Comment contrôler et gérer des « lacs » de données personnelles ?

Les données produites par l'habitant de ce nouvel habitat sont-elles compréhensibles et utiles ? Lui seront-elles accessibles ? Comment les traduire pour qu'elles soient pertinentes ? Comment conserver le contrôle des données personnelles issues de l'habitat face aux géants du numérique ?

Avec un cadre législatif aujourd'hui caduc, l'un des objectifs de cet appartement-observatoire est de tester des questions liées à la protection de la vie privée et d'explorer des pistes pour renouveler ce cadre.

Ces questions – et bien d'autres – sont au centre de l'attention des chercheurs embarqués dans cette aventure scientifique, dont l'ambition est de déterminer en quoi les objets connectés (parfois qualifiés par un oxymore « d'intelligents ») et le traitement des données qu'ils produisent et collectent, peuvent être intrusifs. HUT s'interroge sur la façon de protéger les occupants de ces dérives mais également sur la manière de proposer des équipements qui apportent de véritables services aux occupants.

Cette expérience est alors l'occasion de questionner, non seulement les usages et les interactions hommes-machines dans un appartement connecté, mais également et plus largement, les composantes et les conditions du bien-être ou bien-vivre dans un environnement connecté.

IDENTIFICATION CORRECTE DE SOI

→ Chaire de Recherche et Formation visant l'identification correcte de soi

Les missions

- **Développer la recherche pour améliorer la compréhension** des mécanismes de souffrance liés à une identification incorrecte de soi
- **Développer la recherche pour innover** dans l'aide à l'identification correcte de soi : TCC de 3^{ème} vague (thérapies dérivées du bouddhisme, basées sur la méditation), Réalité virtuelle
- **Stimuler la créativité et l'impact sociétal** : collaborer avec divers acteurs
- **Participer à la formation et à l'éducation**, en communiquant auprès des étudiants, acteurs de l'éducation nationale, acteurs pénitentiaires, du grand public
- **Valoriser les résultats** de la recherche scientifique, évaluer l'impact des actions, publications scientifiques

Les thèmes

- **Maladies mentales** : déstigmatisation, inclusion, éducation, thérapie d'identification de soi.
- **Orientation sexuelle et Identité de genre** : acceptation de soi, tolérance, actions contre les discriminations LGBTQI+.
- **Santé professionnelle** : choix d'orientation en cohérence avec les aspirations profondes et autonomisation des jeunes et prévention des risques psychosociaux (burn-out, syndromes post-traumatiques, etc.).
- **Réhabilitation carcérale** : se libérer d'une identification à ses comportements délétères, se connecter à son potentiel bénéfique

L'équipe

Déborah Ducasse, Médecin Psychiatre, Praticien Hospitalier, CHU Montpellier Chercheur à l'INSERM U1061

Émilie Olié Médecin Psychiatre, PU-PH, CHU de Montpellier Chercheur à l'INSERM U1061, Responsable de la filière Trouble de l'Humeur et Emotionnels (CHU)

Olivier-Hugues Terreault, Enseignant expérimenté en méditation bouddhiste, spécialisé dans l'identification de soi, Nouvelle Tradition Kadampa

Les activités

Communication grand public – *septembre 2020* *Le sentiment de vide* (conséquence directe d'une identification de soi erronée)

CHAIRE E-SANTÉ



L'équipe de la chaire e-santé, dirigée par le Pr Antoine Avignon, s'est réunie régulièrement tout au long de l'année et a participé activement à la poursuite des projets d'envergure métropolitaine et internationale.

➤ **Projet Montpellier Capital Santé/Cité intelligente (suite et fin)**

Rappel du projet : dans le cadre du processus du Projet Montpellier Capital Santé/Cité intelligente, la METROPOLE de Montpellier a souhaité développer de nouveaux services urbains et des dispositifs numériques contribuant à améliorer la participation citoyenne et à stimuler l'économie par l'innovation. Elle a confié la maîtrise d'ouvrage de ce Projet à KYomed INNOV pour 26 mois. L'expertise et la mise en œuvre d'une méthodologie envisagée pour collecter et analyser les besoins des citoyens, sur le choix et l'évaluation des solutions technologiques susceptibles d'être retenues a été demandé à la chaire e-santé de la Fondation. Un accord de consortium a été signé en juillet 2018 avec les 4 partenaires de ce projet : Kyomed INNOV, l'Université de Montpellier, le CCAS de la ville de Montpellier et la Métropole Montpellier Méditerranée.

En 2020 : poursuite des COPILS mensuels pour le projet et travail avec les deux prestataires choisis: Faciligo de Montpellier et Lilismart de Lyon. La situation sanitaire n'a pas permis le déroulement du projet du fait du confinement et de la prévention des risques pour les personnes âgées et fragiles.



➔ **Participation Programmes HUT (Human at Home) :** pour le projet « Appartement connecté » à Montpellier

➔ **Participation à la formation en e-santé**

- DIU national de télémédecine
- UE santé connectée
- Master Sciences et numérique pour la santé

Bilan financier de la chaire e-santé

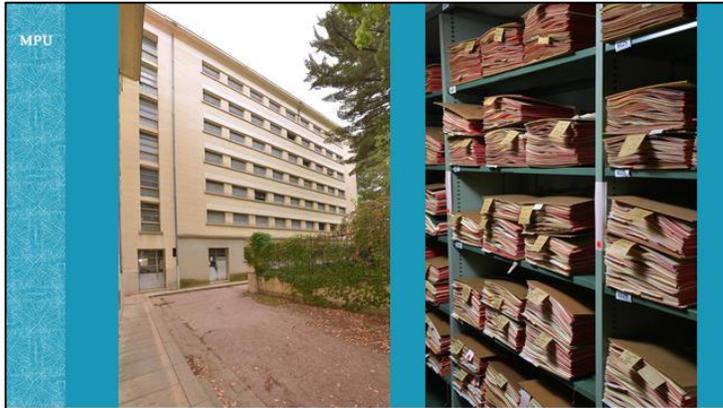
	Dépenses	Recettes
Solde au 31/12/2020	8 692,24€	3 212,99€



Rappel : la chaire Inov'Eres, dirigée par Irène Georgescu, a obtenu un financement annuel du CESEGH (*Centre d'Etudes Supérieures en Economie et Gestion Hospitalière*) pour le projet de suivi des évolutions des organisations de santé et de ses acteurs. Elle travaille sur les innovations managériales permettant de répondre aux différentes attentes des parties prenantes de ces établissements.

Bilan financier de la chaire INOV'ERES

	Dépenses	Recettes
Solde au 31/12/2020	2932,10€	48 679,90€



Les activités menées en 2020

- Partenariat avec la Société botanique d'Occitanie



- Le site internet (www.sbocc.fr) permet de découvrir la bibliothèque en ligne, les revues et participer aux webinaires.

→ Photographies des vélins de Node-Véran

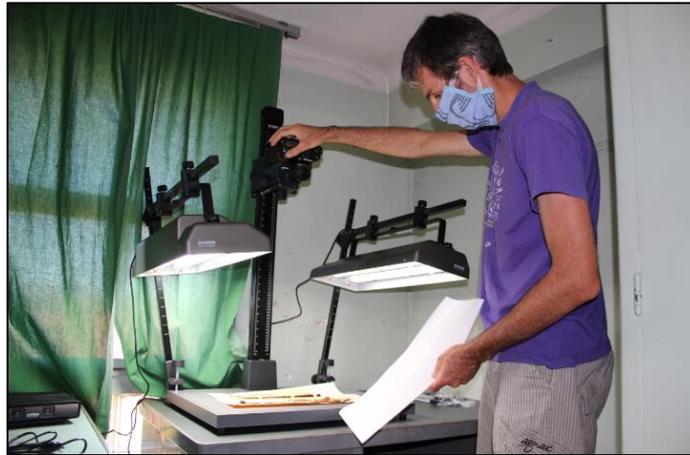
Le comité a financé les photographies des 987 vélins présents à l'herbier de Montpellier.

Origine des vélins :

Toussaint-François Node-Véran, né en 1773 à Marsillargues et mort à Montpellier en 1852, a été nommé illustrateur officiel du jardin des plantes de Montpellier en 1813 par Augustin Pyrame de Candolle. Pendant 39 ans, jusqu'à sa mort en 1852, il réalisa 987 vélins, qui sont actuellement stockés à l'Université de Montpellier.

<https://collections.umontpellier.fr/collections/iconographie-scientifique>

→ Banc photographique pour l'herbier MPU



→ Les *Convergences botaniques*

1^{er} colloque organisé par la SBOcc, avec la FUM comme partenaire principal, les 2 et 3 octobre 2020 ... avec masques. 151 participants ont suivi ce colloque avec attention.

Bilan financier du comité Herbier MPU

	Dépenses	Recettes
Site internet-communication Sbocc	13 980 €	
Photographies des vélins	8 947 €	
Banc photographique	6 015 €	
Convergences botaniques oct 2020	2 192 €	
Solde au 31/12/2020	31 010,39€	3 683,54€

CHAIRE CO-CRÉATEC

- **Co, Collaboration** : le creuset fonctionnel de la chaire. Echange, dialogue, écoute portent les questionnements et la résolution des problèmes.
- **Créa : Créativité** : une démarche "sur mesure" fonde chaque projet, chaque étude. Les partenaires co-construisent une méthodologie spécifique pour créer l'action
- **Tec : Technologie** : au centre des protocoles opérationnels

En 2020 : Projet d'émission préparé (diffusion en ligne)

- Concept arrêté
- Thématique générale: Entreprendre au XXI^esiècle
- Partenariat en cours avec l'Arbre Blanc
- Sélection du nom de l'émission en préparation

Bilan financier de la chaire CoCréatec

Apports financiers	Dépenses	Recettes
Solde au 31/12/2020	764,09€	14 765€



CHAIRE ŒNOFUTUR

Elle est dirigée par le Pr Cédric Saucier, directeur du centre de recherches et de formation en œnologie. En 2020, un seul colloque, le 12^{ème}, a pu être organisé au mois de novembre, en webinaire.

Le thème choisi : Innovations récentes en Tonnellerie et impact en Œnologie



De très nombreux participants ont suivi ce webinaire.

Bilan financier de la chaire Oenofutur

Apports financiers	Dépenses	Recettes
Solde au 31/12/2019	9 736,95€	2 700€



UN SITE : <http://oenologie.edu.umontpellier.fr/>



SALON DE L'ÉCOLOGIE

Porté par l'Université de Montpellier, parrainé par l'Office Français de la Biodiversité et mis en œuvre par l'Association du Salon de l'Écologie, le **Salon de l'Écologie** est le rendez-vous annuel de la filière professionnelle de l'écologie.

Sa mission est de réunir les organisations professionnelles, les présenter à un public varié et de sensibiliser le grand public aux enjeux de l'écologie.



Comme vous le savez, l'épidémie et les dernières mesures gouvernementales ont obligé à revoir le format. Les organisateurs ont été contraints d'annuler le week-end grand public au Parc de Lunaret, mais le Salon a eu lieu en ligne.

Bilan financier du Salon de l'Écologie

Apports financiers	Dépenses	Recettes
Solde au 31/12/2019	630€	630€



CHAIRE ODONTOLOGIE



Appui aux jeunes étudiants pour du matériel dentaire

La convention entre la Fondation et la MASCF a été renouvelée pour conforter le financement de la trousse dentaire des étudiants de DFGSO.

Elle est sous la responsabilité du Pr Jean VALCARCEL.

Axe1: Formation-Accompagnement Vie Etudes

ACCOMPAGNER

Objectifs: Amélioration des Etudes en Odontologie et de la Vie étudiante (MACSF)

Axe 2: Patrimoine & Relation Professionnelle en Odontologie

FEDERER

Objectifs: améliorer le lien Université-Monde professionnel et favoriser les rencontres

Consoeurs-Confrères et Etudiants Speedating

Axe 3: Innovation en Odontologie

INNOVER

Objectifs: Développer les Initiatives pour développer les Connaissances & les

Innovations en odontologie

Bilan financier de la chaire Odontologie

Apports financiers	Dépenses	Recettes
Solde au 31/12/2020	8 708,80€	9 000€



CHAIRE AFOM

Clôture de la chaire AFOM

A l'origine: bureau des Anciens et Amis de la Faculté d'odontologie Montpellier

La lettre du Doyen de la faculté, le Pr Jean VALCARCEL responsable de la chaire odontologie, indique, en date du 14 octobre 2020, le nouveau positionnement proposé: rassembler AFOM au sein d'une seule entité: celle de la chaire Odontologie

Le projet est clôturé.

CHAIRE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Action 2020 (qui seront prolongées en 2021) :

Réalisation de capsules vidéo par les étudiants pour les étudiants.

Objectif : faire découvrir le métier de préventeur des risques sous toutes ses facettes dans une présentation par les pairs

Déroulé : en appui avec des professionnels du spectacle, scénarisation des capsules (sept. 2020 – janv. 2021), tournage (fév et mars 2021) par groupe pour tous les étudiants de Licence professionnelle QHSSE et de Master 1 Risques et Environnement

Finalité (si contexte favorable pour tournage) : Participer au concours national : «Je filme le métier qui me plaît »

Bilan financier de la chaire Prevention des risques professionnels

Apports financiers	Dépenses	Recettes
Solde au 31/12/2020		6 180,88€

COMPTE FINANCIER 2020

Selon le cadre réglementaire, Article R719-199 « Le conseil de gestion règle par ses délibérations les affaires de la fondation. Il délibère notamment sur le budget et les comptes de l'exercice clos... », le compte financier de la Fondation a été présenté par **M. PERPERE, l'Agent Comptable de l'Université** lors Conseil de Gestion du 1^{er} mars 2021. Les comptes ont été voté à l'unanimité par les membres du Conseil de Gestion.

1) Faits marquants de l'exercice 2020

L'exercice 2020 est marqué par les faits suivants :

- Un déficit de -12K€ (pour -34 K€ en 2019)
- Des dons en baisse de -38 % (52 K€ en 2020 pour 83 K€ en 2019)
- COVID 19 : une activité qui marque le pas avec 237 K€ de dépenses réalisées (pour 302 K€ en 2019 soit -21%).

2) Réalisation budgétaire

- Une activité ralentie
- Une exécution budgétaire de 69,07 % en recette (RE) et de 55,74 % en dépense (CP)
- Un solde budgétaire (encaissement moins décaissement) déficitaire de – 35 080 euros, moins important que prévu

3) Compte de résultat

PRODUITS : 217 553,87 €

CHARGES : 229 989,25 €

RESULTAT : - 12 435,38 €

➔ **Capacité d'autofinancement : Résultat - 12 435,38 €**

➔ **Insuffisance d'autofinancement : -29 537,28 €**

4) **Principaux donateurs pour 2020 sont :**

- Banque Populaire du Sud : 17 K€ dont 15 K€ pour les projets de différentes chaires
- MACFS : 10 K€ pour la chaire Odontologie
- 3M : 10 K€ pour différentes chaires

5) La capacité d'autofinancement (CAF) est de : 18,83 K€.

6) Le fonds de roulement est de 152 K€, en forte augmentation (+ 17.77 K€).

Il est voté à l'unanimité des membres du conseil de Gestion en date du 25 février 2020) l'adoption du compte financier de l'année 2019 et l'affectation du résultat de : – 34 199,69 euros, en soldant les réserves pour 25 060,57 € et en reportant à nouveau le compte 119 pour + 9 139,12€

Un appel à projet a été lancé par la Fondation de l'Université de Montpellier (FUM) en partenariat avec la Banque Populaire du Sud pour financer des besoins de stagiaires, alternants ou doctorants des chaires de la FUM.



- Envoi de la fiche « appel à projet » aux responsables des chaires et comité, 6 réponses reçues des chaires

Demandes acceptées:

- Chaire CoCréatec, projet Start me up, un stagiaire pour 4 mois
- Chaire NaturCom: projet Exposition Itinérante, 2 stagiaires pour 5 mois
- Chaire Usages et Habitat Connecté, 2 stagiaires pour 6 mois

PERSPECTIVES 2021

Reprise des activités des chaires et comité

Pour 2021, la Fondation espère une amélioration des conditions sanitaires pour permettre aux responsables de chaires et comité une programmation riche et complète, avec l'espoir de pouvoir contribuer au développement des projets et un appui aux étudiants à travers l'offre de stage dans ce contexte de crise sans date de fin.

Un effort sera demandé aux responsables des chaires et comité de bien vouloir utiliser les fonds à leur disposition en faveur des projets et programmes liant les étudiants et les entreprises afin de rester dans la dynamique initiale de la Fondation, celle de n'avoir de cesse d'**entreprendre**.

Communication

Un des objectifs prioritaires de la Fondation est d'être plus visible et mieux reconnu au sein de l'UM et du secteur privé de la métropole de Montpellier mais également du département de l'Hérault. La communication, interne et externe, devra donc être développée dans plusieurs domaines :

- Au sein de l'Université par l'intermédiaire du service communication
- Outils : plaquette, flyer, mailing, articles, dossiers de presse
- Médias : Site internet, réseaux sociaux, activités en ligne

Autonomie financière

La Fondation n'a de ressources propres qu'à travers les dons et subventions pour financer son fonctionnement. L'objectif pour 2021 est d'arriver à un équilibre permettant de couvrir les charges incompressibles annuelles.

Bureau de la Fondation Université de Montpellier

Il restera à l'Espace RICHTER, hébergé dans les locaux du SFC (Service de Formation Continue) et de l'ESEQ.

REMERCIEMENTS

La Fondation Université de Montpellier remercie tous les partenaires qui la soutiennent et qui ont permis l'organisation d'évènements tout au long de l'année 2020.



FACULTÉ D'ODONTOLOGIE



UFR DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES



MEMBRES DU CONSEIL DE GESTION

- **Président** : Nicolas GIRAUDEAU
- **Vice-président** : Sébastien BAGGIO
- **Vice-présidente** : Agnès FICHARD-CARROLL
- **Trésorier** : Bruno FABRE
- **Secrétaire** : Paola SALLE

Composé de trois collèges de 6 membres, le Conseil de gestion donne une part importante aux partenaires de l'université. Les membres en ont été choisis en raison des liens privilégiés établis avec l'université, pour certains de longue date.

Collège de l'établissement

- **Philippe AUGÉ** (Président de l'Université de Montpellier)
- **Nicolas GIRAUDEAU** (MCU-PH, UFR Odontologie)
- **François PIERROT** (Vice-Président de l'UM, délégué à la valorisation et aux partenariats industriels)
- **Isabelle PARROT-SMIETANA** (Vice-Présidente de l'UM, déléguée à la diffusion de la culture)
- **Agnès FICHARD-CARROLL** (Vice-Présidente, déléguée à la responsabilité sociale)
- **Bruno FABRE** (Vice-Président du Conseil d'Administration)

Collège des fondateurs

- **BANQUE POPULAIRE DU SUD** (Sébastien BAGGIO, Directeur Régional)
- **DIRECCTE Occitanie** (Richard LIGER, Directeur Régional Adjoint, UD de l'Hérault)
- **MEDEF LR** (Marc DUMAS, Dirigeant de la Société MD Performance)
- **ADENE** (Pierre COULOT, Directeur Général groupe Adène)
- **FRENCH TECH** (Clément SAAD, Président de la French Tech)
- **IDATE** (Jacques MOULIN, Directeur Général IDATE DigiWorld)

Collège des personnalités qualifiées

- **Guy BARBOTTEAU** (Représentant de la Mutualité Française Grand Sud)
- **Claude CAZES** (Directeur du Cabinet Cazes-Goddyn)
- **Catherine POMMIER** (Directrice Opérationnelle Innovation d'AD'OCC)
- **Chantal MARION** (Docteur es.Sciences Pharmaceutiques)
- **Paola SALLE** (Déléguée Innovation, Direction Régionale Montpellier, BPI France)
- **Bernard SAGUY** (directeur général de MUTAC)



**LES PRINCIPES DE GESTION DES CHAIRES DE LA
FONDATION UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER**

La Fondation Université de Montpellier est ouverte à tous les projets et à toutes les actions visant à développer les relations et les partenariats avec les entreprises, les collectivités territoriales et tous les acteurs sociaux économiques. Elle est composée de différentes chaires en lien avec les différentes structures de l'université.

L'article 3 des statuts de la Fondation Université de Montpellier (ex Fondation Entreprendre) précise que *"la Fondation pourra ordonner son action à travers des chaires thématiques..."*.

Après avoir rappelé le cadre réglementaire et les dispositions statutaires propres à la Fondation, les principales étapes relatives à la création, à la gestion et à la fin des chaires de la Fondation Université de Montpellier seront exposées.

**PREMIERE PARTIE – RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET
DES DISPOSITIONS STATUTAIRES DE LA FONDATION EN
MATIERE FINANCIERE**

La fondation universitaire de Montpellier relève de l'article L719-12 et des articles R719-194 et suivants du Code de l'éducation. A ce titre, elle bénéficie de l'autonomie financière dans le respect des règles financières et comptables fixées par ses statuts et par l'Université.

La Fondation dispose d'un budget voté par son conseil de gestion, annexé au budget de l'Université de Montpellier et, à ce titre, approuvé par le Conseil d'administration de l'Université au moins une fois par an.

La gestion financière des chaires est réalisée dans le cadre des dispositions réglementaires spécifiques propres aux fondations universitaires.

Il n'est pas dans l'esprit d'une fondation universitaire de prévoir qu'un abondement annuel sera versé par l'établissement abritant la fondation pour couvrir ses besoins de fonctionnement. Les coûts de fonctionnement de la fondation universitaire ont vocation à être financés par son activité.

I. Les Ressources de la Fondation

L'article 11 des statuts de la Fondation définit les ressources annuelles de la Fondation qui se composent des éléments suivants :

- *la fraction consommable de la dotation (10%) ;*
- *les produits de partenariats ;*
- *les produits de ventes et des rémunérations pour services rendus ;*
- Pourront s'y ajouter :*
 - *des subventions des collectivités territoriales*
 - *un abonnement annuel de l'Université de Montpellier déterminé par le CA de l'Université pour couvrir les besoins de fonctionnement*
 - *toutes les autres recettes autorisées par les lois et règlements... »*

Certaines ressources font l'objet de prélèvement de frais de gestion (cf. dispositions ci-dessous applicables aux chaires) destinés à couvrir les dépenses récurrentes/structurelles de la Fondation.

II. Les dépenses annuelles de la fondation UM

Les dépenses recouvrent :

- Les frais de personnel et de gestion nécessaires à la réalisation des missions de la Fondation ;
- Les achats de biens et de services ou d'équipements nécessaires à l'activité de la fondation ;
- Toute dépense autre concourant à l'accomplissement de ses missions ;

Dans le cadre des activités des chaires, un dispositif de facturation interne est mis en place (cf. dispositions ci-dessous).

DEUXIEME PARTIE – LES PRINCIPES DE GESTION DES CHAIRES

I. Périmètre

Une Chaire regroupe toutes les démarches et actions visant à renforcer les liens entre acteurs de la Chaire et entreprises, collectivités territoriales, et plus généralement les acteurs socio-économiques. Les projets peuvent concerner la recherche, la réalisation d'études pour les partenaires, l'accompagnement, la mise en réseau et la construction de partenariats. L'établissement de passerelles avec des formations peut être mis en place.

II. Création

La création d'une chaire fait l'objet d'une délibération en Conseil de Gestion. La délibération précisera :

- L'intitulé de la chaire
- L'objet de la chaire
- Le directeur/La directrice de la chaire :
- La date de démarrage des activités la chaire
- Le cas échéant, la date de fin des activités de la chaire
- Les instances de suivi

L'objet consiste à définir l'objet principal de la Chaire et à proposer un ou des objectifs. En outre, il s'agit de déterminer un programme général de travail et de préciser les pistes/thématiques de travail envisagées.

Le fonctionnement : la Chaire est administrée par un Conseil de Chaire, dont le nombre de membres est fixé lors de la création. Ce conseil est présidé par un directeur, enseignant-chercheur de l'Université de Montpellier. La mise en place d'un Comité Scientifique peut être décidée.

III. Financement et gestion financière d'une chaire

A. Les principes

La chaire bénéficie de l'autonomie financière dans le respect des règles financières et comptables fixées par la Fondation. Elle s'appuie sur des financements récurrents avec un ou des partenaires stables.

La gestion des comptes de la chaire et leur contrôle sont assurés selon les règles déterminées par les statuts de la Fondation.

Chaque chaire dispose d'une architecture budgétaire dédiée. Après avoir voté la création de la chaire, il est créé dans SIFAC un PFI et un EOTP par chaire. Les règles de nommage sont les suivantes : FO / 2 chiffres pour l'année / C / 3 chiffres. Pour ce faire, la Direction de la Fondation établit un ticket dans le centre de services « finances ». A l'appui de la demande, il sera joint la délibération du Conseil de Gestion.

B. Les dispositions financières spécifiques

1. Le prélèvement de frais de gestion sur les ressources de la chaire

Un prélèvement de 10% du montant du don ou de la subvention attribué(e) à une chaire est effectué au titre des frais de gestion de la Fondation. Ce prélèvement s'applique sauf dispositions contraires écrites fixées par le donateur ou la partie versante.

Aucun prélèvement de frais de gestion ne sera effectué dans les cas ci-dessous :

- Lorsque la somme allouée à la chaire par un donateur est inférieure à 100 € ;
- Lorsqu'il s'agit d'une subvention versée par une institution publique (collectivités territoriales, Etat et ses opérateurs, établissements publics, ...).

2. La facturation interne de prestations d'appui

Un dispositif de facturation interne est mis en place lorsqu'une chaire souhaite bénéficier de la participation active de la chargée de mission à certaines de ses activités (telles que la préparation d'événements). Cette participation, qui mobilise une partie du temps de travail de la chargée de mission, doit faire l'objet d'une valorisation.

La prestation est facturée dans le cadre des dispositions ci-dessous :

- Une décision de principe du bureau de la Fondation ;
- Une facturation globale du temps de travail sur la base de 2 forfaits (1 500 € ou 2 500 €) selon l'évènement et la participation après acceptation du responsable de la chaire concernée ;
- La facturation est effectuée au mois d'octobre de l'année N dans SIFAC via une réimputation de masse salariale sur le ou les eOTP des chaires concernées. La réimputation est effectuée par la DAF au vu des pièces transmises par la Direction de la Fondation (liste du ou des eotp à imputer et des montants afférents signée par le Président de la Fondation).

IV. Suppression d'une chaire et utilisation du reliquat financier éventuel

A. Procédure de suppression

La suppression d'une chaire peut être motivée par :

- La fin des activités de la chaire, sur proposition du directeur de chaire ;
- L'inactivité de la chaire sur les douze derniers mois ;
- L'incompatibilité entre les activités de la chaire et les objectifs de la Fondation.

Préalablement au vote du conseil de gestion, la Direction de la Fondation s'assure que les 3 critères ci-dessous soient respectés :

- Intégralité des actes de gestion de dépenses soldés (bons de commande, ordres de mission, ...) ;
- Intégralité des actes de gestion en recettes soldés ;
- Elaboration du bilan financier de la chaire.

Quel que soit le motif, la suppression fait l'objet d'une délibération prise en conseil de gestion.

La suppression de la chaire est transmise à la DAF via le centre de services pour suppression du PFI/eOTP. La demande est accompagnée de la délibération actant la suppression.

B. Utilisation du reliquat financier

Si le bilan financier de la chaire fait apparaître un excédent, la procédure ci-dessous sera mise en œuvre :

- Pour les dons dédiés non utilisés totalement ou partiellement, la Direction de la fondation prendra attache, en lien avec le directeur de la chaire, avec le ou les donateurs par courrier pour les informer de la situation et proposer une autre affectation aux sommes non utilisées :
 - En cas de refus du donateur, le don lui sera restitué ;
 - Sans réponse du ou des donateurs après un courrier de rappel, la proposition sera réputée validé par le donateur.
- Pour les autres ressources, la Direction de la fondation affectera les sommes non utilisées sur d'autres chaires en lien avec le directeur de la chaire supprimée.



FONDATION
UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER

Procédures de gestion des recettes de la Fondation

La Fondation Université de Montpellier est ouverte à tous les projets et à toutes les actions visant à développer les relations et les partenariats avec les entreprises, les collectivités territoriales et tous les acteurs socio-économiques. Elle est composée de différentes chaires en lien avec les différentes structures de l'université. Ces chaires peuvent obtenir des fonds par diverses modalités.

L'article 11 des statuts de la Fondation définit les ressources annuelles de la Fondation qui se composent des éléments suivants :

- *la fraction consommable de la dotation (10%) ;*
- *les produits de partenariats ;*
- *les produits de ventes et des rémunérations pour services rendus ;*

Pourront s'y ajouter :

- *des subventions des collectivités territoriales*
- *un abonnement annuel de l'Université de Montpellier déterminé par le CA de l'Université pour couvrir les besoins de fonctionnement*
- *toutes les autres recettes autorisées par les lois et règlements... »*

La note précise les modalités de gestion applicables à certaines catégories de recette.

I. Les dons

A. Définition

Le don manuel se caractérise par une intention de donner une chose sans attendre de contrepartie. Les éléments définissant le don manuel sont les suivants :

- L'existence d'une transaction du vivant du donateur, c'est-à-dire la remise d'une chose de la main à la main ;
- L'absence d'écrit : il n'est pas nécessaire d'avoir un acte notarié ;
- Une volonté claire et non équivoque du donateur de se dessaisir définitivement ;
- L'absence de contrepartie ;
- Le don manuel ne peut porter que sur des biens meubles corporels tels que sommes d'argent, marchandises, meubles meublants...

Les donateurs peuvent être des particuliers (personnes physiques) mais aussi des entreprises, fondations, associations (personnes morales). La typologie du donateur entraînera des traitements fiscaux différents.

B. Les contreparties

Le don est un acte à titre gratuit : le donateur ne doit pas, par conséquent, en attendre de retour. Néanmoins pour permettre à la Fondation de remercier ses donateurs et pour légitimer le don au regard des missions et actions portées par l'établissement, l'administration fiscale a admis l'existence de contreparties tout en encadrant étroitement cette pratique par un principe de « disproportion marquée ». Dès lors, les contreparties à un don doivent rester symboliques. Elles peuvent être matérialisées par l'affichage du logo du donateur sur un certain nombre de supports (site internet, accessoires, ...) ou garantir une visibilité dans le cadre d'événements organisés par les chaires de la fondation.

Les contreparties matérielles (remise de biens ou prestation de services) ne doivent jamais excéder une valeur totale de 65 euros et doivent, même en dessous de ce montant, présenter une disproportion marquée avec le montant du don versé, c'est-à-dire être d'une valeur totale inférieure à 25 % du montant du don.

C. Démarchage et appel aux dons

La Fondation mène, en lien avec les porteurs de chaire et la communauté universitaire, des actions de démarchage visant à récolter des dons. Ces actions de démarchage peuvent notamment utiliser la méthode dite du Crowdfunding.

Lorsqu'un donateur est identifié, la direction de la Fondation lui adresse un bulletin de don. Ce bulletin doit être retourné complété et signé par le donateur. Il appartient au donateur d'effectuer en parallèle le versement.

D. Procédure d'acceptation des dons

L'article R719-199 du Code de l'éducation précise que le conseil de gestion de la fondation délibère sur l'acceptation des dons et legs et les charges afférentes.

Le conseil de gestion a délégué au Président de la Fondation l'acceptation des dons (délibération n° 2020/25-02-08). Dans ce cadre, pour chaque don, la Direction de la Fondation prépare une décision d'acceptation qui comprend les informations suivantes :

- Le montant du don ;
- L'origine (identité du donateur) ;
- La destination du don.

Le versement d'un don peut être accompagné d'une convention.

Les décisions d'acceptation sont transmises au Président de l'Université par courriel. Il est rappelé que le conseil d'administration de l'université de Montpellier peut s'opposer dans le délai de deux mois et par décision motivée à l'exécution d'une délibération relative à l'acceptation des dons et des legs avec les charges afférentes prise au titre du 4° de l'article R. 719-199.

Le Président de la Fondation rend compte lors de chaque conseil de gestion des dons qui ont été acceptés.

E. Modalités de versement

Le don peut être versé :

- Par chèque bancaire qui sera transmis à l'agence comptable de l'Université
- Par virement bancaire : l'ordre de virement doit être envoyé à la Fondation
- Par Carte Bleue directement sur le site (ESUP-PAY).

F. Délivrance d'un reçu fiscal

Un reçu fiscal est délivré au donateur par l'Agence Comptable.

Ce reçu est uniquement délivré après :

- Transmission par la Direction de la fondation de la décision d'acceptation du don et versement de la somme (et de sa preuve de transmission au Président de l'université) ;
- Comptabilisation du don dans les écritures de la fondation (i.e. titre de recette émis et rapproché dans la comptabilité).

Le reçu fiscal est adressé à la direction de la fondation qui en assure la transmission au donateur/légataire.

G. Frais de gestion

Un prélèvement de 10% sera effectué sur chaque don supérieur ou égal à 100 €. Ce prélèvement a vocation à couvrir les dépenses de fonctionnement structurelles de la Fondation.

II. Les ressources publiques

La Fondation peut recevoir des fonds de la part d'institutions publiques (Etat, opérateurs de l'Etat, collectivités territoriales, établissements publics, organisations internationales...). Le versement peut s'appuyer sur une convention ou faire l'objet d'une notification du financeur.

Les sommes versées par les institutions publiques ne donnent pas lieu à l'élaboration d'un reçu fiscal.

Les sommes peuvent être :

- Affectées à une chaire et/ou un projet porté par une chaire ;
- Non affectées et réparties au regard des besoins et demandes des chaires. La direction de la Fondation informera le financeur et le conseil de gestion de cette répartition.

Aucun prélèvement de frais de gestion ne sera effectué sur les sommes versées par les institutions publiques.

III. Les ressources privées

Hors donations, la Fondation peut recevoir des fonds de la part d'institutions privées (entreprises, associations, ...). Ces versements peuvent prendre la forme d'une convention (notamment prestations de service) ou d'une subvention annuelle.

Les sommes versées par les institutions publiques ne donnent pas lieu à l'élaboration d'un reçu fiscal.

Un prélèvement de 10% sera effectué sur les sommes supérieures ou égales à 100 €. Ce prélèvement a vocation à couvrir les dépenses de fonctionnement structurelles de la Fondation.

Ces ressources peuvent être :

- Affectées à une chaire et/ou un projet porté par une chaire ;

- Non affectées et réparties au regard des besoins et demandes des chaires. La direction de la Fondation informera le financeur et le conseil de gestion de cette répartition.

IV. Suivi des recettes

La direction de la Fondation est en charge d'assurer le suivi des recettes :

- Organisation de levées de fonds
- Animation du réseau des partenaires et donateurs
- Travaux de justification des sommes reçues
- Dépôt de demandes de subventions
- Envoi de bulletin de don
- Envoi du rapport annuel